

Caisse des Dépôts

Présentation
Obligation durable

Mai 2021



Sommaire



01	Un Groupe engagé	03
02	Document cadre Obligations Vertes, Sociales et Durables	07
03	L'obligation durable 2021	12
04	Exemples de projets emblématiques	19
05	Annexes	25

01

Un Groupe
engagé



01 Agir pour une relance verte, solidaire, sur tous les territoires

Des investissements massifs dans l'économie avec plus de 26 Md€ entre 2020 et 2024

Un Groupe engagé

- Agir pour la relance
- Contribution aux ODD

Financer la transition écologique

Bpifrance et Banque des territoires : la Banque du climat
Plus de **40 Md€** dont **6,3 Md€** d'investissements

- 14,4 Md€** mobilisés pour la rénovation énergétique des bâtiments
- 14,5 Md€** mobilisés dans les énergies renouvelables
- 3,5 Md€** mobilisés pour les transports durables
- 1,5 Md€** mobilisés pour la décarbonation de l'industrie
- 5,8 Md€** mobilisés pour l'innovation au service de la transition

Renforcer la cohésion sociale

0,5 Md€ d'investissements

- Améliorer l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- Favoriser les reconversions professionnelles
- Faciliter la gestion de sa retraite
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes
- Développer l'accès aux soins
- Moderniser la prise en charge des personnes âgées

Agir pour le logement

11,1 Md€ d'investissements, dont

- 8,3 Md€** pour la construction de 40 000 logements en VEFA
- 900 M€** pour soutenir les organismes de logement social
- Accentuer notre action en faveur de la revalorisation des **1514 quartiers** de la politique de la ville

Soutenir nos entreprises et l'économie

8,3 Md€ d'investissements, dont

- 1,3 Md€** mobilisés au service du Plan Tourisme
- 300 M€** mobilisés en faveur de la relocalisation des entreprises
- 8 millions de locaux** des zones peu denses raccordables au THD
- 6000 commerces** à accompagner pour redynamiser les centres-villes
- 1200 tickets** de Bpifrance pour renforcer le capital des PME

01 Des engagements qui visent l'impact

Les plans d'actions ODD contribuent à une relance durable

Un Groupe engagé

- Agir pour la relance
- Des engagements qui visent l'impact

Nos 8 ODD prioritaires

Nos 5 ODD significatifs



ODD prioritaires : faisant l'objet d'une dynamique d'amélioration stratégique par rapport à nos pratiques et engagements existants, et nécessitant un pilotage.

ODD significatifs : faisant l'objet d'une vigilance pour ne pas dégrader l'impact du Groupe, et impliquant des actions ponctuelles.

01 Des engagements qui visent l'impact

Nos objectifs aujourd'hui

Un Groupe engagé

- Agir pour la relance
- Des engagements qui visent l'impact



Pour la transition écologique	Pour la cohésion sociale	Pour un développement économique et inclusif	Pour la cohésion territoriale
<ul style="list-style-type: none"> Financer la transition vers une économie bas carbone et encadrer les financements des secteurs émissifs Développer des offres de produits et services à impact environnemental positif Evaluer et maîtriser les risques climatiques Neutraliser nos impacts sur la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les secteurs de l'éducation, de la santé et de la vieillesse Développer des offres de services inclusifs à impact social positif Être un employeur socialement responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Financer les entreprises et accompagner le développement des PME, TPE et ETI, notamment dans les zones fragiles Soutenir l'innovation Développer les infrastructures durables 	<ul style="list-style-type: none"> Financer les collectivités territoriales dans leurs projets d'aménagement du territoire et de ville durable Financer des logements décents pour tous Œuvrer pour réduire les inégalités territoriales (fractures numériques, accès aux services publics...)
<ul style="list-style-type: none"> 60 Md€ de financement pour la transition écologique d'ici 2024¹, finançant 14% des besoins de la SNBC² Neutralité carbone des portefeuilles à 2050 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 26 000 lits financés par la Banque des Territoires et Icade dans les EHPAD entre 2021 et 2025 3 millions de formations financées via Mon Compte Formation entre 2020 et 2022 	<ul style="list-style-type: none"> 1000 PME/ETI et 500 projets de création accélérés par an à horizon 2023 par Bpifrance + de 8 millions de locaux résidentiels ou professionnels raccordables en fibre optique financés par la Banque des Territoires entre 2021 et 2025 	<ul style="list-style-type: none"> 500 000 logements sociaux supplémentaires financés entre 2020-2024, soit l'équivalent de 10% du parc social existant En 2025, plus de 7,1 millions de Français auront bénéficié des services des Espaces France Services

¹ 60 Md€ de financements à l'échelle du Grand pôle financier public (intégrant La Poste, SFIL) dont 40 Md€ dans le cadre de la relance, à travers le Plan Climat Bdt - Bpifrance

² Stratégie Nationale Bas Carbone

02

Document
cadre

Obligations Vertes,
Sociales
et Durables

02 Un cadre d'émission polyvalent



Afin d'appuyer la diversité de ses domaines d'intervention en faveur des Objectifs de Développement Durable, la Caisse des Dépôts a mis en place un document cadre Durable permettant d'émettre des Obligations Vertes, Sociales et Durables :



Obligations Vertes

Projets à vocation
environnementale



Obligations Sociales

Projets à vocation sociale



Obligations Durables

Projets à vocation
environnementale & sociale

Certains projets sociaux pourront avoir un impact environnemental positif, et parallèlement certains projets environnementaux pourront également avoir des impacts sociaux positifs.

02 Un cadre d'émission aux meilleures pratiques internationales

Document cadre

- Éléments clés
- Processus et rapports



■ Second Party Opinion

Le Document Cadre a fait l'objet d'une revue externe. L'opération bénéficie d'une Seconde Opinion délivrée par Vigeo Eiris. (cf. Annexe 1)

« Vigeo Eiris considère que le Document Cadre des Obligations Vertes Sociales et Durables de la Caisse des Dépôts et Consignations est aligné aux quatre piliers des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (versions de juin 2018). »

Nous exprimons une assurance raisonnable (notre plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'Émetteur et sur la contribution des Obligations envisagées au développement durable. »



■ Audit des commissaires aux comptes

L'avis d'assurance de bonne allocation des flux ainsi que le certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité seront certifiés par le commissaire aux comptes Mazars, à fréquence annuelle.



■ Reporting ESG

La Caisse des Dépôts a été accompagnée par EY afin d'identifier et d'élaborer les indicateurs de reporting sur les impacts environnementaux et sociaux liés aux projets financés.

Le Document cadre des Obligations Durables de la Caisse des Dépôts a été structuré selon les principes édictés par les Green Bond Principles (membre Emetteur) et les Social Bond Principles (membre Observateur) dans leur version de juin 2018.

02 Éléments clés de l'Obligation Durable de la Caisse des Dépôts



■ Utilisation des fonds levés

Infrastructures de production d'énergie verte et de chaleur
Immobilier vert
Dépollution et réhabilitation de sites
Transport et mobilité durable
Centres des données éco-efficients
Accès au numérique
Éducation et insertion professionnelle
Économie Sociale et Solidaire
Immobilier social
Santé et médico-social



■ Processus d'évaluation et de sélection des projets

Piloté par le comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables »

Critères d'éligibilité des actifs pré-identifiés :

- **financement en fonds propres ou quasi fonds propres**
- ne faisant pas l'objet de controverses
- générant une **répartition équilibrée** entre (i) **financement et refinancement** et (ii) **projets futurs et actifs en exploitation**
- décaissements ne seront pas antérieurs à 2 années précédant l'émission de l'obligation.



■ Gestion des fonds levés

Piloté par le comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables »

Création de 2 sections comptables dédiées au passif pour l'émission et à l'actif pour la gestion en trésorerie de la ressource non encore affectée.

Les **fonds non encore alloués** seront placés dans des instruments de liquidité court-terme dans l'attente d'être alloués aux actifs éligibles.

- sur des actifs SSA et bancaires ;
- titres libellés en euros, de maturités inférieures à 1 an, à taux variable contre Ester ou Euribor et notés à minima A1/P1 ;



■ Reporting

Trois rapports publiés annuellement :

- **avis d'assurance de bonne allocation des flux**, certifié par le commissaire aux comptes Mazars
- **certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité**, certifié par Mazars
- **indicateurs ESG relatifs aux projets**, ayant vocation à informer les souscripteurs de la qualité des projets

02 Indicateurs de performance et d'impact environnementaux et sociaux

Domaine	ODD Cibles	Indicateurs bruts	Indicateurs d'impact
Infrastructures de production d'énergie verte et de chaleur	7 13	<ul style="list-style-type: none"> Capacité installée (MW) Production d'électricité et de chaleur réelle/estimée annuelle (MWh) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de foyers alimentés en électricité verte Emissions de CO₂ évitées (tCO₂eq) Nombre d'emplois directs soutenus (ETP)
Immobilier vert	7 11 13	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie par m² théorique (kWhep/m²/an) 	<ul style="list-style-type: none"> Emissions de CO₂ évitées par rapport à RT 2012 (tCO₂eq) Nombre d'emplois directs et indirects soutenus (ETP) Economies d'énergie par rapport à RT 2012 (kWhep/an) Amélioration de la performance du portefeuille en % par rapport à RT2012
Dépollution et réhabilitation de sites	15	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites dépollués Surface de terrains dépollués (ha) Nature de destination après dépollution 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois directs et indirects soutenus (ETP) Emissions de CO₂ évitées dues au changement d'utilisation des terres (tCO₂eq)
Transport et mobilité durable	9 11	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de véhicules propres déployés par mode de transport Nombre de stations de recharges déployées Nombre de km de transport fluvial/ rail déployés Nombre d'usagers desservis 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois directs soutenus (ETP) Emissions de CO₂ évitées (tCO₂eq)
Infrastructures numériques	8 9 10	<p>Réseaux de fibre optique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture de la zone de l'initiative publique (%) Taux de prises raccordées (%) Nombre de bénéficiaires des parcours de formation créés Nombre d'heures de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois soutenus en phase d'installation (ETP) <p>Centres de données éco-efficients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emissions de CO₂ évitées (tCO₂eq)
Education et insertion professionnelle	4 10	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires (personnes formées et accompagnées) avec la distinction H/F Taux de sorties positives avec la distinction sorties pour l'emploi/sorties pour formation (%) Nombre d'emplois directs soutenus au niveau de la structure, dont nombre d'emplois directs en insertion soutenus (ETP) 	
Economie Sociale et Solidaire	1 8 10	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires Nombre d'emplois directs soutenus (ETP) 	
Immobilier social	1 10 11	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires Nombre de nouvelles places créées par an via l'acquisition de nouvelles résidences ou le réaménagement de résidences existantes Nombre d'emplois directs soutenus (ETP) Economie de la facture énergétique par bien rénové (€/an) 	
Santé et médico-social	3 7 10 11	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cabinets médicaux hébergés dans les maisons de santé pluriprofessionnelles Nombre de bénéficiaires des résidences des services pour seniors Certification environnementale 	

03

L'obligation durable 2021



03 Caractéristiques de l'émission obligataire durable

L'obligation
durable
2021

Emetteur	Caisse des dépôts et consignations (Etablissement public)
Format	Programme EMTN, émission publique syndiquée
Notation attendue	Aa2 par Moody's et AA par Standard & Poor's
Montant	500 millions d'euros
Maturité	Entre 5 et 7 ans
Utilisation des fonds	Le produit net de l'émission des obligations durables est destiné au financement et refinancement de projets à vocation environnementale et sociale, les « projets éligibles », tels que définis dans <i>le Document cadre des Obligations Vertes, Sociales et Durables</i> du 10 mai 2019 et disponible sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations https://www.caissedesdepots.fr/relations-investisseurs
Indexation	Taux fixe
Dénomination	100 000 EUR
Listing	Euronext Paris
PSPP	Eligible
LCR	Level 1
Basel III	0% risk weighted
Chefs de file	BNPP, DB, LBP, SGCIB



03 Utilisation des fonds levés (1/3)

L'obligation durable
2021




Un équilibre entre financement et refinancement, et entre actifs en projets et actifs en exploitation :

- un niveau d'**engagement de la Caisse des Dépôts** dans les projets de 38% en moyenne
- un **volume de projets engagés éligibles supérieur à la ressource levée**, permettant une substitution des actifs adossés le cas échéant

Production d'électricité / chaleur verte

-  Eolien
-  Solaire photovoltaïque
-  Cogénération Biomasse

Mobilité durable

-  Avitaillement en électricité
-  Matériel roulant zéro-émission
-  Autopartage, vélopartage

Economie Sociale et Solidaire

-  Insertion professionnelle
-  Economie circulaire
-  Revitalisation des zones rurales

Bâtiments verts

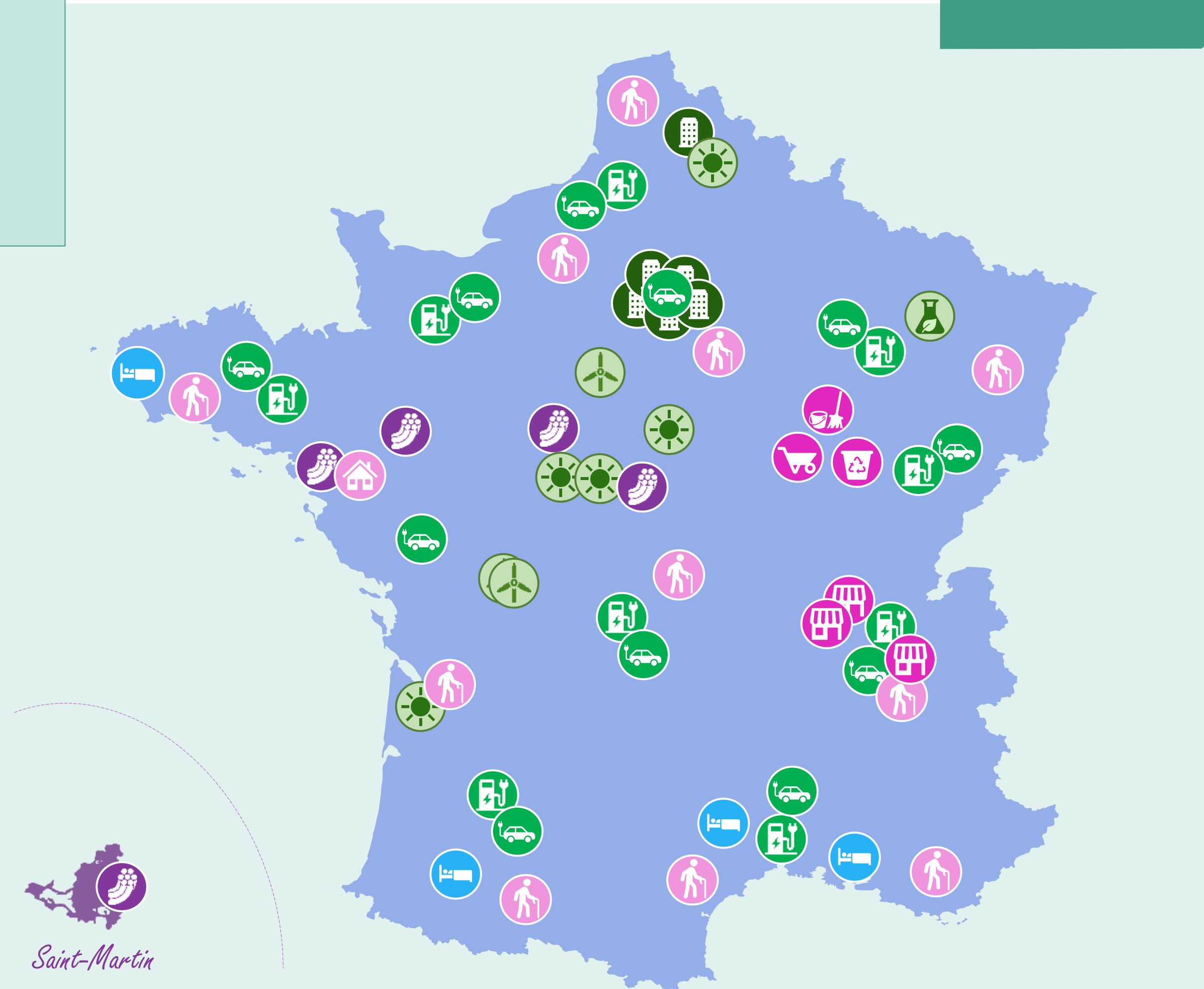
-  Tertiaire / Logements

Accès au numérique

-  Réseaux d'Initiative Publique FTTH



Santé et médico-Social

-  Colocations et services seniors
-  RSS



03 Utilisation des fonds levés (2/3)

L'obligation durable
2021

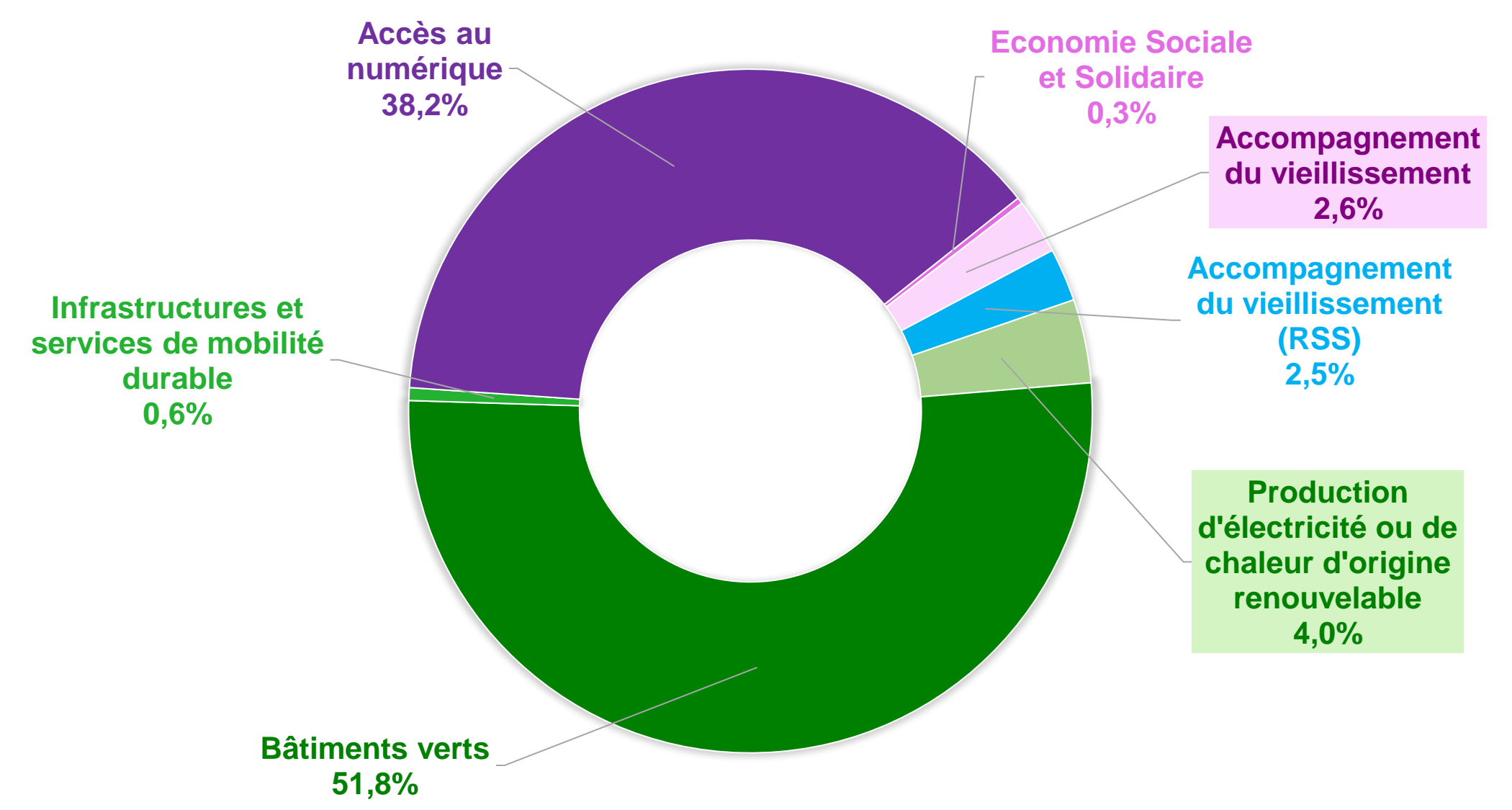
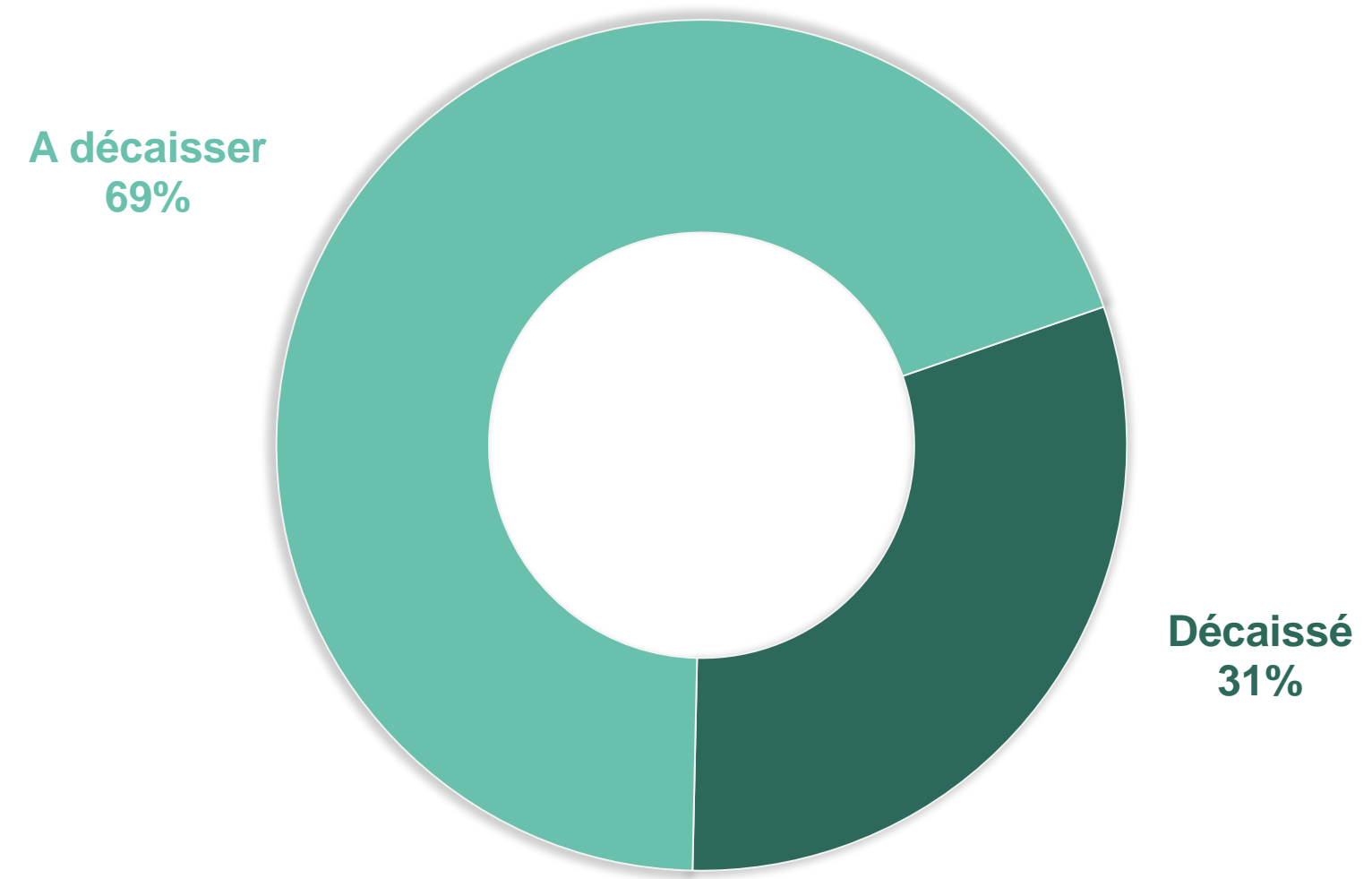
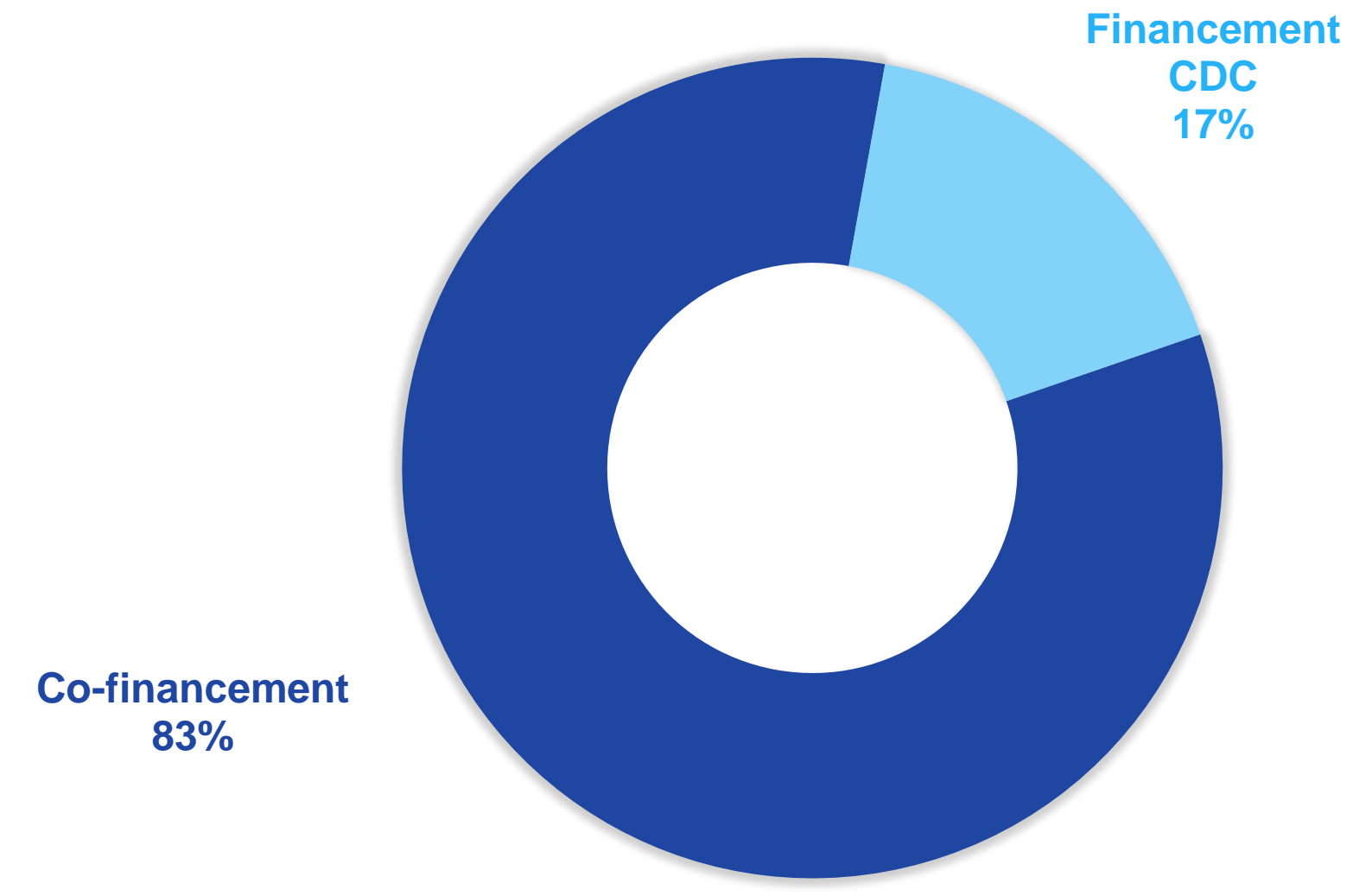
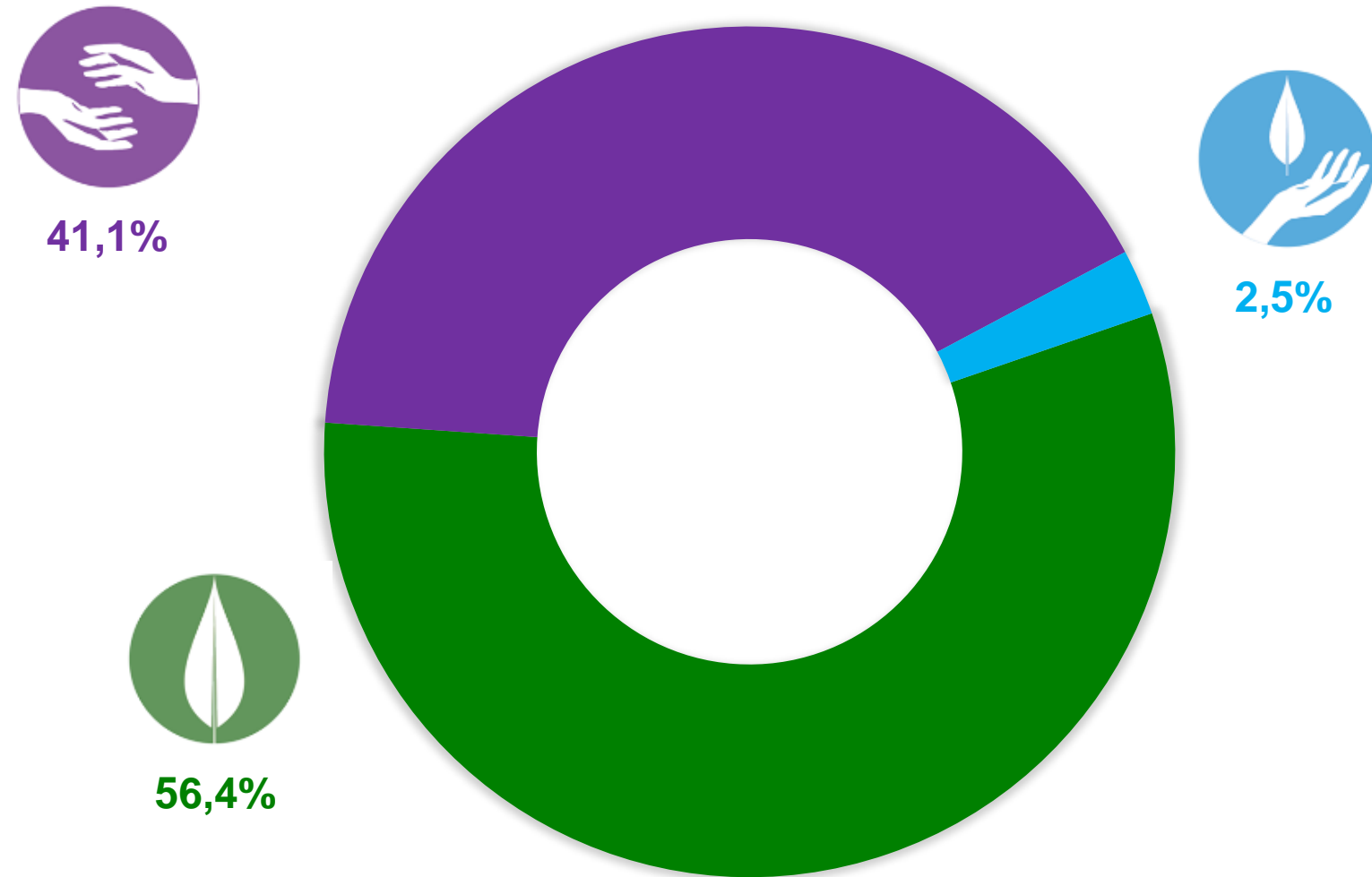
Domaine	Sous-domaine	Nombre de projets	Montant	Décaissements (*)	A décaisser	Quote-part CDC		
Infrastructures de production d'énergie verte	Production d'électricité d'origine renouvelable	9	23,54	13,16	10,38	38%	✓	
Immobilier vert	Bâtiments verts	6	307,96	123,65	184,31	60%	✓	
Transport et mobilité durable	Infrastructures et services de mobilité durable	4	3,60	2,82	0,78	20%	✓	
Infrastructures numériques	Accès au numérique	5	227,14	34,34	192,80	33%		✓
Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	2	1,70	1,70	0,00	6%		✓
Santé et médico-social	Accompagnement du vieillissement	2	15,60	4,63	10,97	48%		✓
Santé et médico-social	Accompagnement du vieillissement (RSS)	2	14,89	1,69	13,20	75%	✓	✓
TOTAL		30	594,44	182,00	412,43	38%		

Montants exprimés en millions d'euros - (*) Au 31 décembre 2020

Les projets éligibles identifiés pour cette opération ont été sélectionnés en prenant en considération les critères techniques de la dernière version de la taxonomie européenne publiée le 21 avril 2021.

*Actes délégués relatifs à l'objectif "Climate Change Mitigation" publiés par la Commission Européenne le 21 avril 2021: https://ec.europa.eu/finance/docs/level-2-measures/taxonomy-regulation-delegated-act-2021-2800-annex-1_en.pdf

03 Utilisation des fonds levés (3/3)






03 Grille d'éligibilité des projets (1/2)

L'obligation
durable
2021

Domaine	Typologie	Exemples de critères d'éligibilité	Objectifs climat / environnement	Objectifs sociaux
Infrastructures de production d'énergie verte	<p>Production d'électricité d'origine renouvelable :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Eolien terrestre et en mer, . Solaire photovoltaïque, . Solaire thermodynamique, . Micro-hydraulique, . Energies marines, . Biomasse, Géothermie 	<ul style="list-style-type: none"> . Projets dénués de toutes controverses notamment environnementales suite aux études d'impact . Critères spécifiques de durabilité pour la biomasse solide à base de bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Evitement des émissions de GES • Installation de nouvelles capacités et augmentation de capacités existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé
Immobilier vert	<ul style="list-style-type: none"> • Construction neuve et réhabilitation thermique : tertiaire (entreprise, activité), résidentiel, commercial, immobilier de loisir, sport et culture, résidences de tourisme, ensembles hôteliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Label environnemental suivant ou supérieur : BBC Effinergie+, HQE Excellent, BREEAM Very Good, LEED Gold, NF Habitat et Environnement, Conformité E+C-, Référentiel territorial auditées par un tiers • Pour la construction neuve : conforme RT2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé
Transport et mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures de transport par rail ou fluvial pour le fret et/ou le transport de passagers • Pôles d'échanges intermodaux favorisant le transfert modal • Flottes de matériel roulant propre et infrastructure d'avitaillement associées • Opérateurs de services de mobilité intelligente et durable basés sur du matériel roulant propre 	<ul style="list-style-type: none"> • Transport par rails : Locomotives électriques uniquement • Matériel roulant propre : technologies électriques et hydrogène, gaz exclu 	<ul style="list-style-type: none"> • Evitement des émissions de GES 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de mobilité pour populations fragiles, amélioration de la sécurité • Réduction des polluants locaux atmosphériques • Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé

03 Grille d'éligibilité des projets (2/2)

L'obligation durable
2021

Domaine	Typologie	Exemples de critères d'éligibilité	Objectifs
Infrastructures numériques	Réseaux de fibre optique: Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de 2ème génération	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire où: (i) le déploiement de la fibre optique n'est pas rentable pour un opérateur privé; (ii) le PIB par habitant est en dessous de la moyenne nationale.  <p>Population cible: habitants, entreprises locales, services publics (établissements éducatifs, santé publique, services environnementaux) des déserts numériques (péri-urbain, rural)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la fracture numérique • Soutien à l'emploi dans le territoire visé
Economie Sociale et Solidaire	Investissements dans toute entreprise de l'ESS (structures existantes, en création, ou en accélération)	<ul style="list-style-type: none"> • Toute entreprise de l'ESS au sens de la loi du 31 juillet 2014 • Entreprises à utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi du 31 juillet 2014 et qui respectent un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.  <p>Populations cibles : Entreprises de l'ESS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emergence, changement d'échelle et diversification d'activités des entreprises de l'ESS • Création d'activités et d'emplois non délocalisables, développement socio-économique des territoires
Santé et médico-social	Accompagnement du vieillissement de la population : <ul style="list-style-type: none"> • Construction, rénovation, extension de résidence senior • Soutien des professionnels de santé dans ce secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets à destination des personnes de plus de 60 ans, professionnalisation et développement des aides à domicile et des métiers de l'autonomie • Immobilier sanitaire et social : min. label NF Habitat / NF Habitat HQE  <p>Population cible : population senior</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'autonomie (question de la dépendance) et l'état de santé de la population senior et réduire les inégalités sociales de santé • Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES

04

Exemples
de projets
emblématiques





Infrastructures de production d'énergie verte

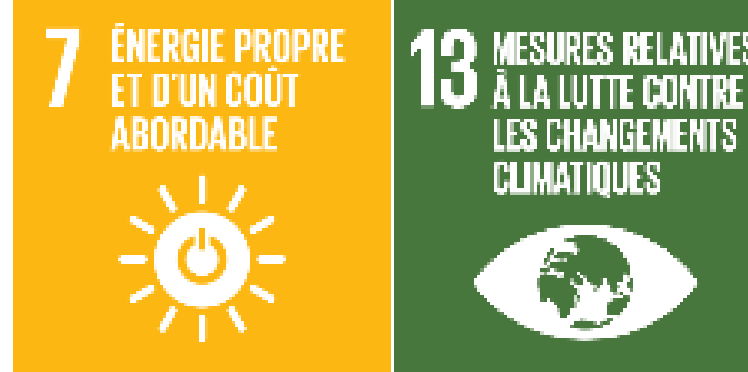
Projets
phares

Parc solaire de Cambrai



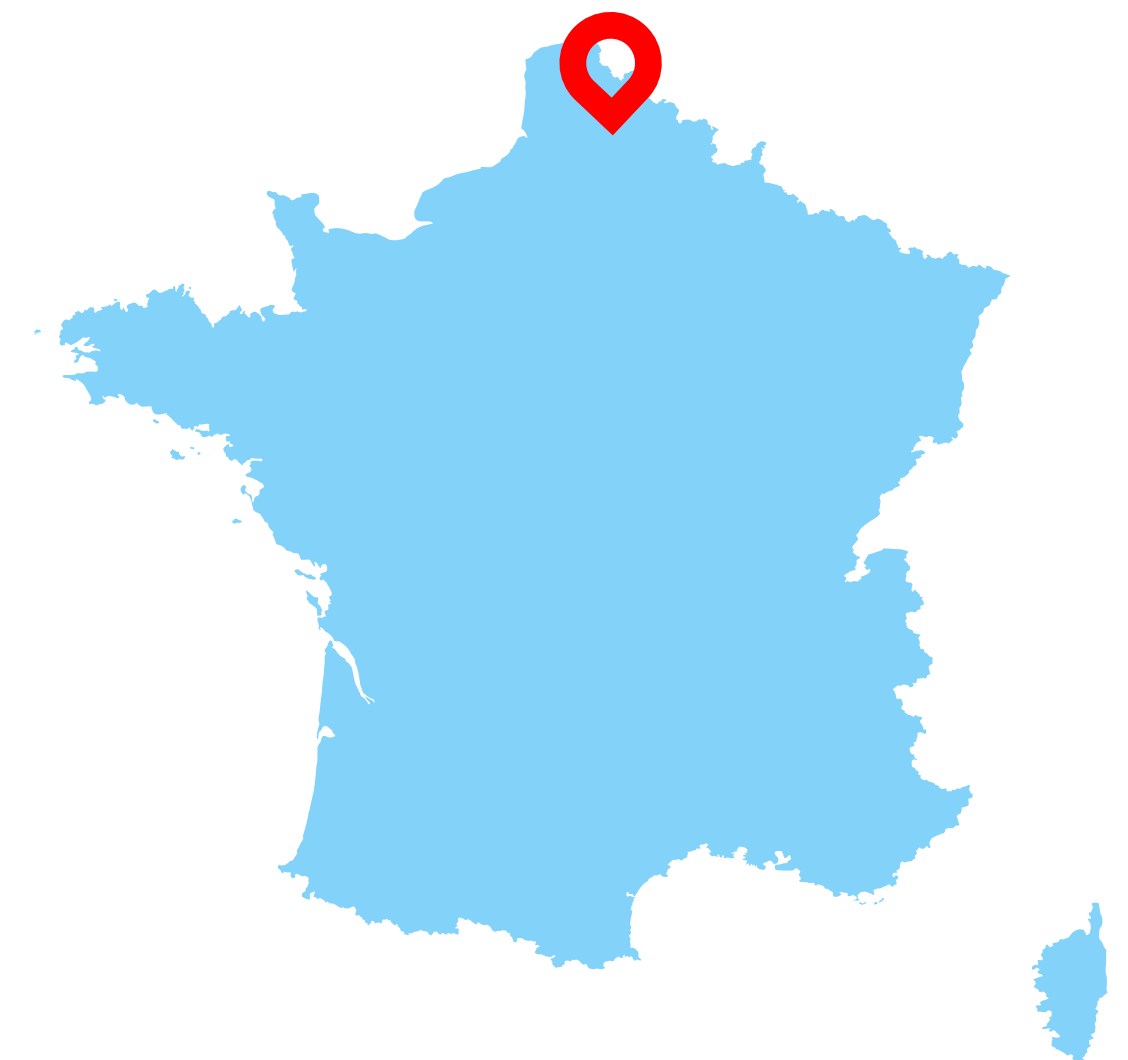
Le parc solaire de Seranvillers-Forenville situé au sud de Cambrai dans le département du Nord, permet la reconversion d'une ancienne base militaire de l'OTAN abandonnée en 1967, à des fins de production d'énergie verte.

D'une puissance installée totale de **60 MWc (dont 50,6 MWc pour les tranches 2 et 3)**, le parc déploiera **220 000 panneaux photovoltaïques implantés sur 30 ha**, dont 36 000 déjà installés. La première tranche du projet a en effet été adossée à l'obligation durable de 2019.



Performance environnementale cible des tranches 2 et 3 :

- Puissance installée de 25,3 MWc (tranche 2) + 25,3 MWc (tranche 3)
- 19 400 tCO2 évitées / an
- Production d'électricité verte équivalente à la consommation de près de 51 000 habitants (hors chauffage)





Bâtiments verts

Projets
phares

#V3 à Saint-Ouen



Développé par Emerige à Saint-Ouen-sur-Seine (93) dans la ZAC des Docks, l'immeuble multi-usage en R+7 affichera une superficie **44 600 m²**. Conçu par l'agence d'architectes DGM & Associés, il sera doté de nombreuses terrasses accessibles, et d'un roof top généreusement végétalisé en toiture d'une superficie de 3 700 m².

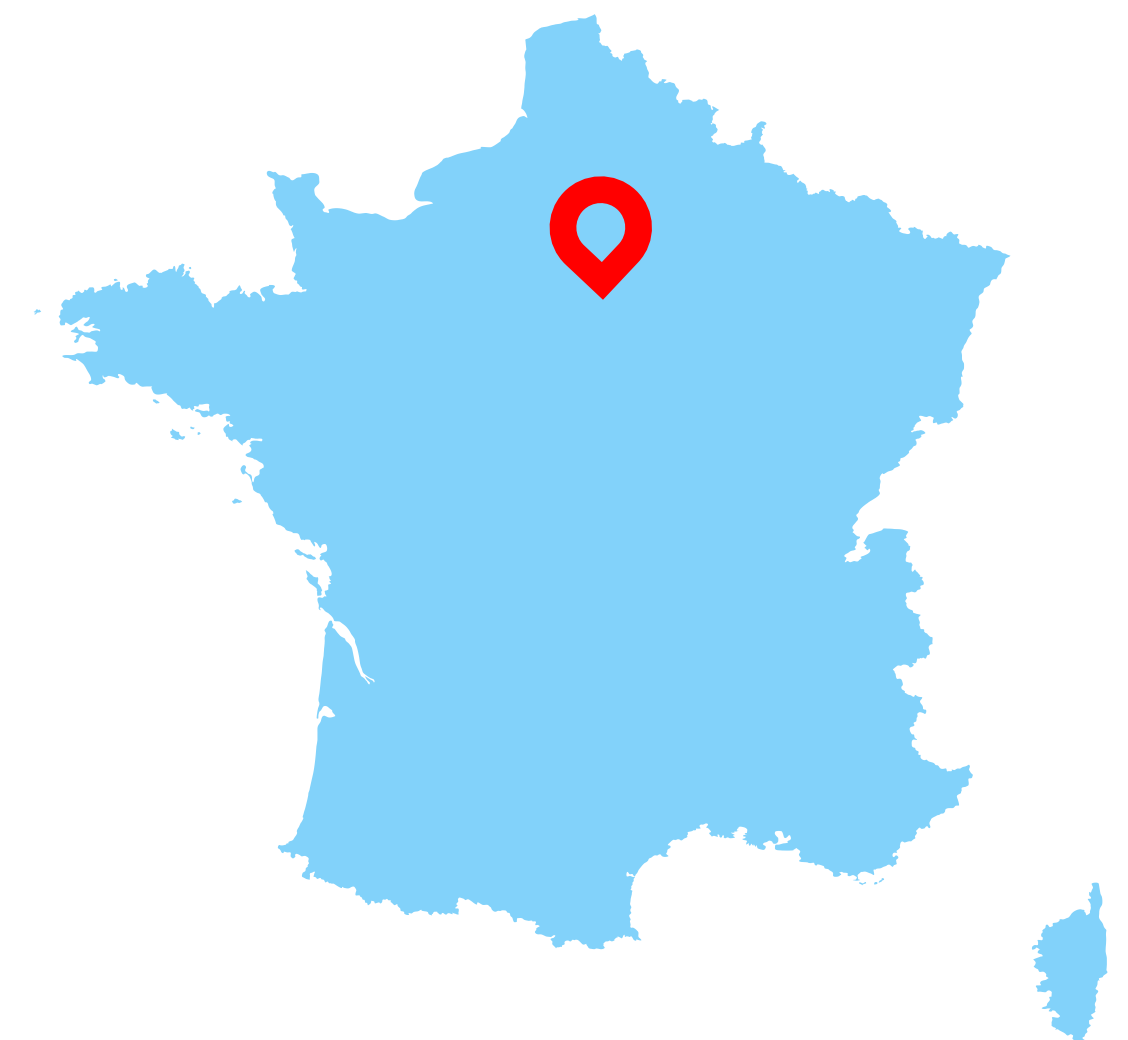
D'une **capacité d'accueil de 3 800 personnes**, ce nouveau tiers lieux tiers sera conçu pour favoriser les échanges informels, l'activité sportive et l'agriculture urbaine. Deux brasseries commerciales sont également programmées en pied d'immeuble.

Livraison prévue au deuxième trimestre 2022.



Performance environnementale cible :

- Effinergie BBC 2017 (RT 2012 - 40%)
- Label bas carbone E+/C- : E2/C1
- HQE Bâtiment durable Neuf 2016 : niveau Excellent
- BREEAM International NC 2016 : niveau Excellent
- WIREDSCORE niveau Silver





Infrastructures et services de mobilité durable

Projets
phares

Clem-E



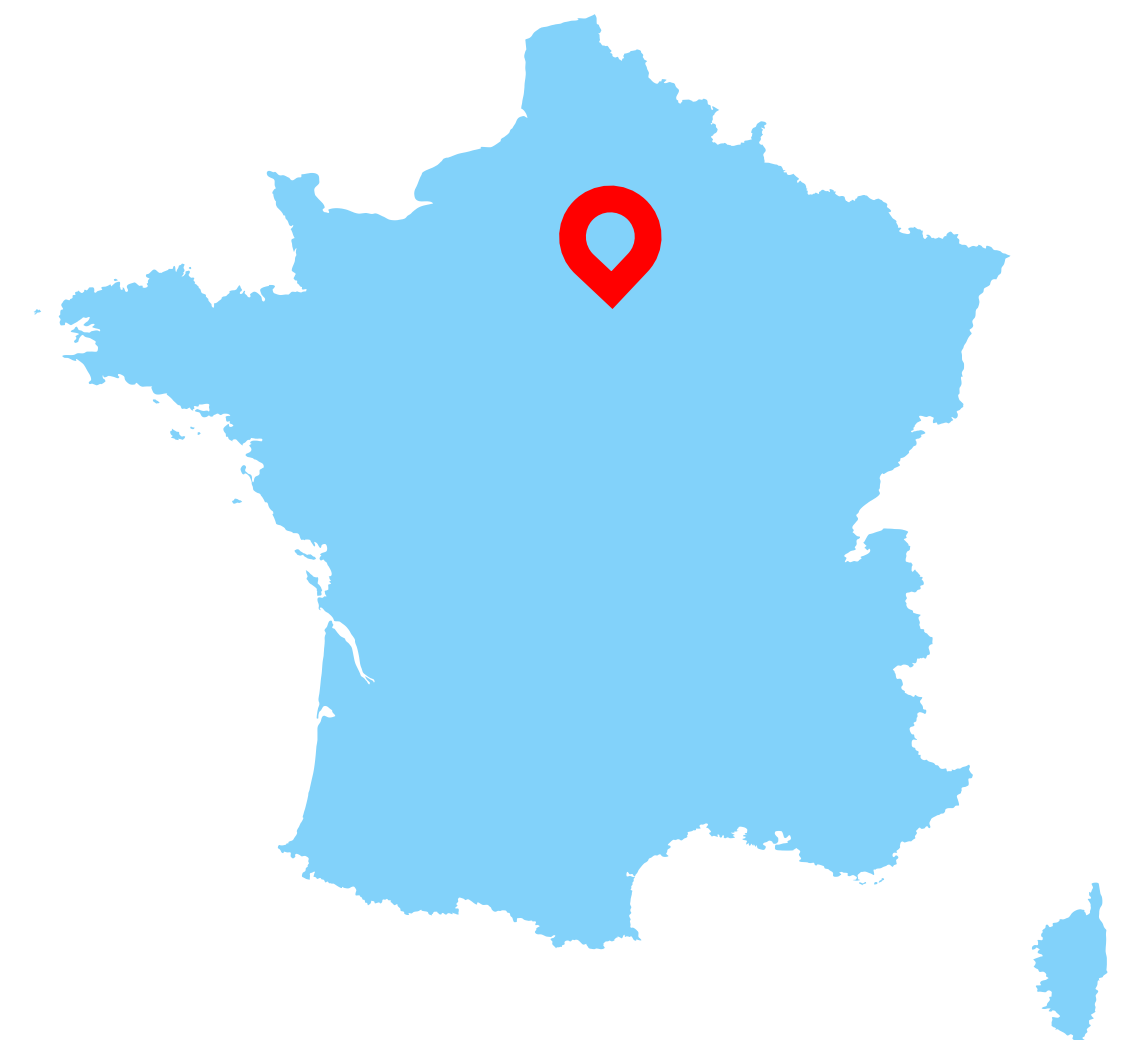
La Banque des Territoires et Mirova s'engagent dans l'écomobilité partagée avec un investissement dans une société de projet développée avec la société Clem', spécialiste de l'autopartage de véhicules électriques, dédiée au lancement d'un service inédit **d'autopartage de Véhicules Utilitaires Légers électriques** à Paris et en Région Île-de-France.

Des camionnettes sont d'ores et déjà déployées dans **54 stations**, disponibles pour les professionnels de la logistique, les commerçants et les artisans parisiens et ouvertes au public.



A terme, **100 stations** et plus de **300 véhicules** seront disponibles sur l'ensemble du territoire francilien.

Ce nouveau service favorise le développement de la logistique urbaine zéro émission, alors que les véhicules diesel vont être progressivement interdits dans le Grand Paris d'ici 2024, tout en soutenant l'activité économique.

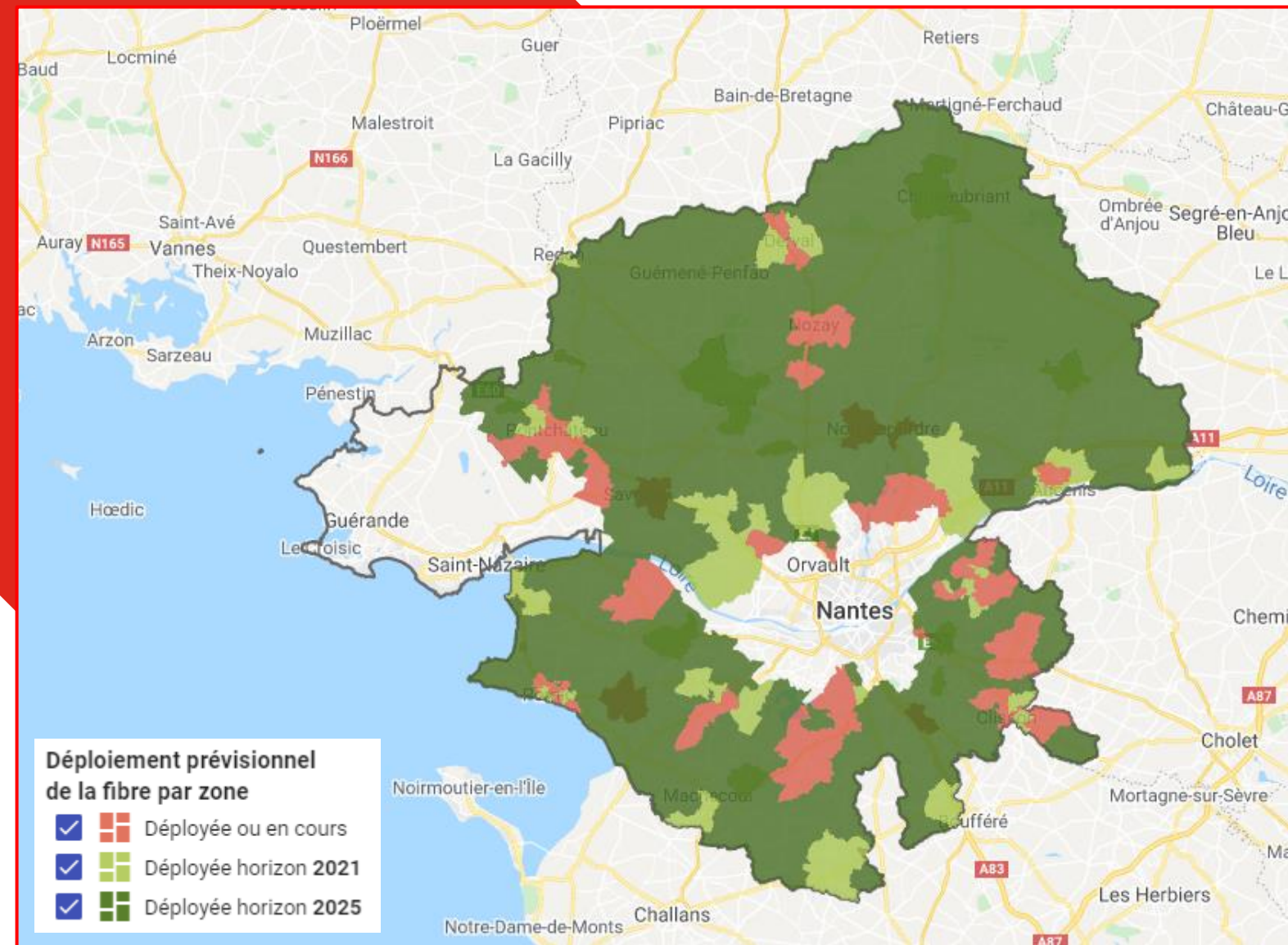




Accès au numérique

Projets phares

FIBRE 44

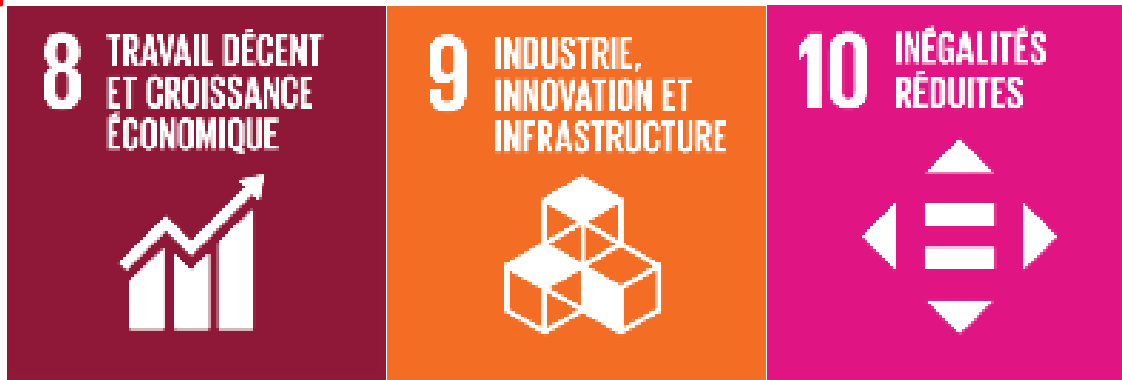


FIBRE44, société constituée par le groupement Axione, Vauban Infrastructure Partners et la Banque des Territoires, a signé en février 2021 un contrat de délégation de service public de 30 ans pour le déploiement et l'exploitation du réseau fibre optique du Département de Loire Atlantique. Cette opération s'inscrit dans l'objectif 100% fibre en Loire-Atlantique pour les particuliers, les entreprises et les services publics d'ici 2025.

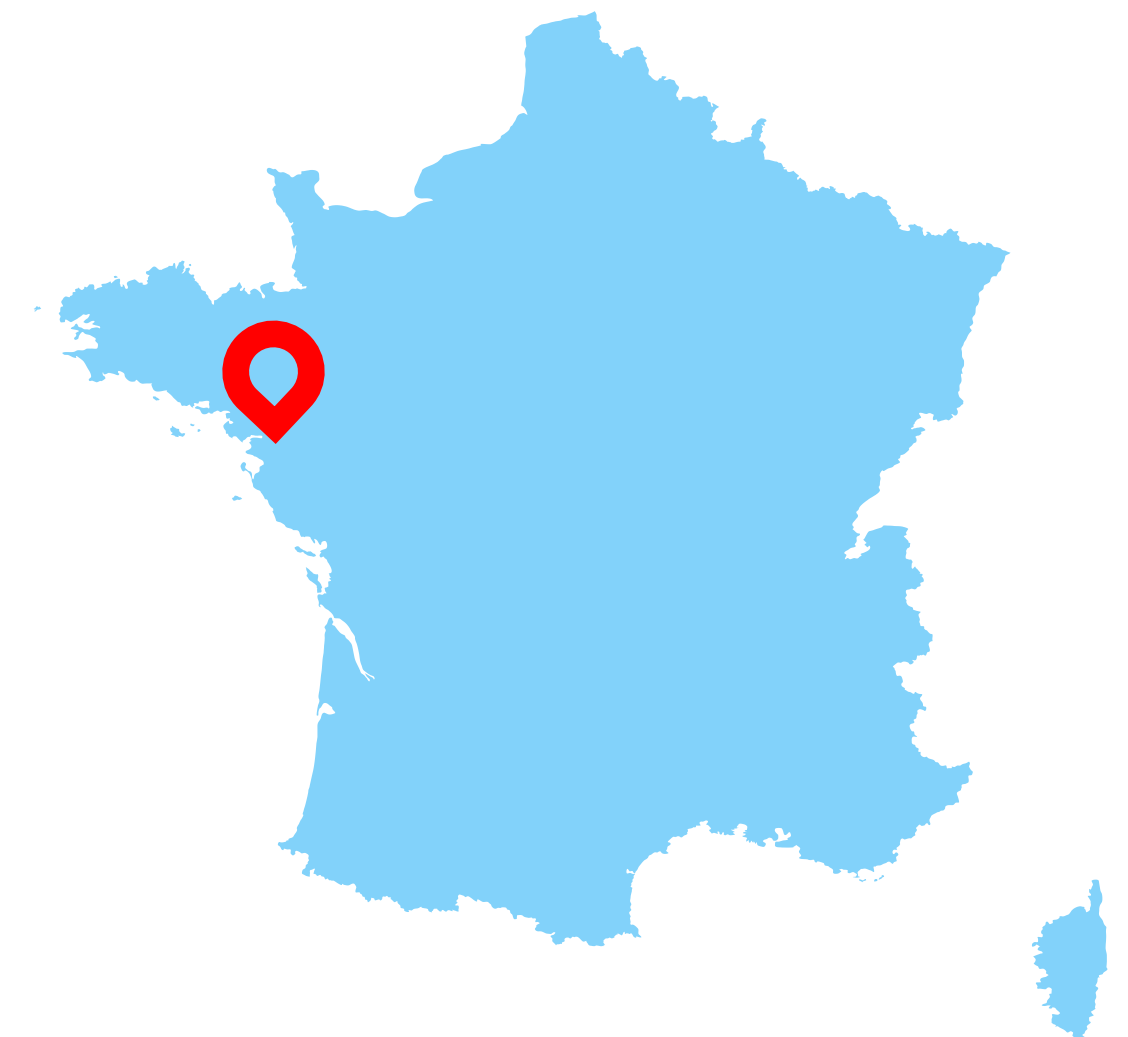
L'objectif du contrat est double : construire et exploiter 179 000 prises d'ici 4 ans en complément des prises FTTH déployées par le Département puis reprendre avant 2027 l'ensemble des infrastructures déployées (environ 290 000 prises FTTH) et en assurer l'exploitation technique et commerciale jusqu'en 2050.

Chiffres-clés :

- Raccordement de **179 000 prises** au THD;
- **4 ans** de travaux (2021-2025) ;
- **30 ans** de maintenance et d'exploitation;
- **250 000 heures** consacrées à la formation et à l'insertion professionnelle.



FIBRE44 a obtenu auprès de Vigeo Eiris la **1^{ère} certification de prêt durable dans le secteur de la fibre télécom** pour les financements bancaires levés sur ce projet.





Economie Sociale et Solidaire

Projets
phares

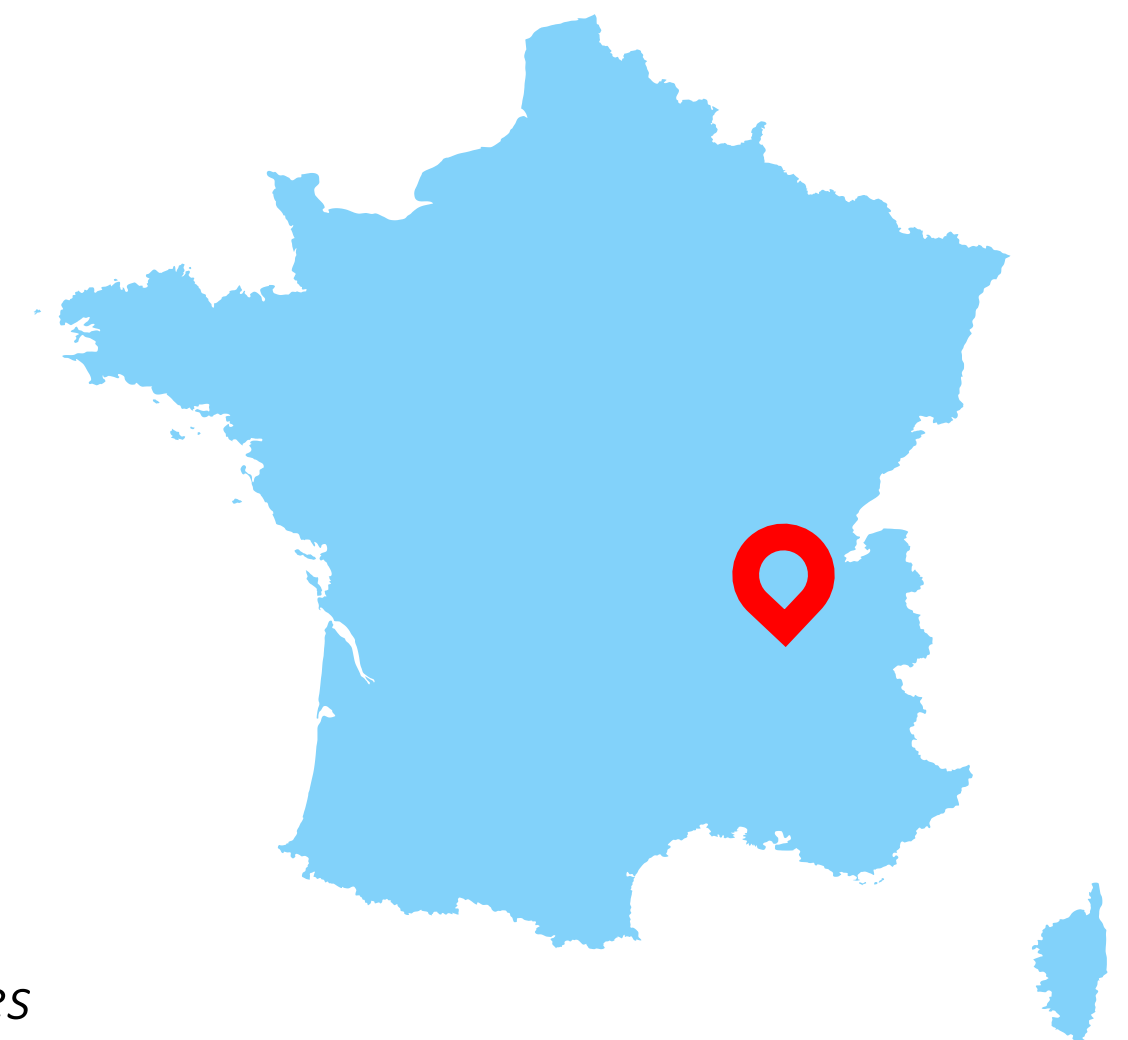


L'ambition de Comptoir de Campagne « CdeC », SAS labellisée ESUS, est de **revitaliser les zones rurales** grâce à un réseau de commerces multi-services, les comptoirs, au service du développement durable. Les magasins CdeC commercialisent des produits locaux en **circuit-court**, des services de proximité et proposent aussi une offre de petite restauration. L'offre s'adapte à chacun des villages dans lequel il s'implante afin de ne pas entrer en concurrence avec des acteurs déjà présents.

Elle a ouvert 9 comptoirs dans 3 grappes^(*). Un approvisionneur, salarié de CdeC, approvisionne en circuit court les comptoirs de sa grappe, les cantines municipales, les points de vente dans les bourgs voisins, la vente par internet. La levée de fonds vise à essaimer CdeC par grappes entières franchisées.

Impact territoriaux :

- Création de 10 ETP directs par grappe
- Hausse de revenus pour les producteurs locaux
- Réduction des transports et des pollutions liées
- Offre de services et lieu de socialisation pour les habitants
- Solution à la vacances locative des locaux commerciaux en zone rurale



05

Annexes

05 Dégagement de responsabilité



Cette présentation ne constitue pas une offre, une invitation ou une recommandation à acheter ou souscrire des titres émis par la Caisse des Dépôts. Aucune de ses composantes ne peut être reliée à ou constituer le fondement d'un contrat ou d'un engagement.

En conséquence, cette présentation n'a pas vocation à répondre à un objectif d'investissement particulier, une situation financière ou un besoin d'investissement spécifique. Nous vous recommandons de prendre conseil en matière juridique, réglementaire, fiscale, économique, financière et comptable dans la mesure où vous le jugez utile, afin de faire votre propre décision d'investissement, en ce compris, la décision de l'opportunité d'un investissement dans les Euro Medium Term Notes (les « EMTN ») émis par la Caisse des Dépôts. Toute décision d'achat d'EMTN émis par la Caisse des Dépôts devra être faite sur la base de l'information contenue dans le Prospectus de Base publié par la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts ne s'engage pas sur la véracité et l'exhaustivité de l'information et des opinions émises dans cette présentation. Ni la Caisse des Dépôts, ni aucune de ses filiales, ni ses conseils (notamment le chef de file ou le chef de file coordinateur global), ou représentants n'ont par conséquent de

responsabilité de quelque façon que ce soit (par négligence ou d'autre façon) pour toute perte qui pourrait résulter d'une utilisation de ce document ou de son contenu, ou encore ayant un lien quelconque avec ce document. Cette présentation inclut des hypothèses, estimations, projections et autres éléments contenant une part d'anticipation, y compris des éléments portant sur nos attentes et convictions concernant des développements futurs aussi bien que leurs effets sur les résultats de la Caisse des Dépôts. Ces éléments sont fondés sur des planifications, des estimations et des projections qui sont celles dont dispose actuellement le management de la Caisse des Dépôts. Ces éléments n'ont donc de sens qu'à la date à laquelle ils sont réalisés, et, en cas de nouvelle information ou d'évènement futur, nous ne prenons aucune obligation de mise à jour publique pour aucun d'entre eux. De plus, et bien que le management soit de l'avis que ces éléments, attentes et convictions sous jacentes sont réalistes, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les développements attendus et leurs effets auront réellement lieu. De nombreux facteurs peuvent être la cause d'un développement réel matériellement différent des attentes exprimées ici. Ces facteurs incluent, par exemple et sans limitation, des changements dans l'environnement économique et les conditions d'activité, des fluctuations dans les cours de change ou les

taux d'intérêt, l'introduction de produits concurrents, le mauvais développement de nouveaux produits ou services et des changements dans la stratégie de la Caisse des Dépôts.

Au Royaume Uni, ce document est distribué et a vocation à être distribué seulement aux (a) personnes qui ont une expérience professionnelle dans le domaine de l'investissement régi par l'article 19(5) de l'ordonnance du Financial Services and Markets Act 2000 « FSMA » (Financial Promotion) Order 2005 (l' « Ordonnance ») ou (b) aux entités dont la valeur nette leur rend applicable l'article 49 de l'Ordonnance, ou aux autres personnes qui peuvent recevoir une communication en toute légalité, ou, (c) aux investisseurs qualifiés définis au s86(7) du FSMA (ces personnes étant définies comme étant des « Relevant Persons »). Toute personne qui n'est pas une Relevant Person ne doit pas agir sur la base de ce document ou de son contenu ou s'appuyer sur ce document ou sur son contenu. Cette présentation est un document marketing et n'est pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC (« Directive Prospectus »).

Ce document ne peut être transmis, distribué, directement ou indirectement aux Etats-Unis ou à des US Persons (telles que définies à la Rule 902 de la Regulation S du Securities Act et de ses amendements (the « Securities Act »). La distribution de ce document dans d'autres

juridictions peut être réglementée par la loi et les personnes qui sont en possession de ce document doivent s'informer sur ces restrictions et s'y conformer. Le non respect de ces restrictions peut constituer une violation de la loi de la juridiction concernée. Les EMTN émis par la Caisse des Dépôts ne sont pas enregistrés au sens du Securities Act et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis à moins qu'ils soient enregistrés ou exemptés de cet enregistrement. Les EMTN de la Caisse des Dépôts ne font l'objet d'aucune offre au public aux Etats-Unis. En dehors des Etats-Unis, l'offre des EMTN est réalisée conformément à la Regulation S du Securities Act.

Aucun prospectus approuvé par l'autorité des marchés financiers n'a été ou sera préparé en relation avec une offre. Une offre ne peut être faite en France qu'exclusivement à des personnes ou entités autorisées à fournir des services d'investissement de gestion de portefeuille ou qui sont investisseurs qualifiés, au sens de l'article L411-2 II 2 du Code monétaire et financier. Les EMTN de la Caisse des Dépôts que vous acquérez dans le cadre d'une offre ne peuvent être distribués en France que ce soit directement ou indirectement autrement que conformément aux dispositions des articles L411-1, L411-2 et L621-8 à L621-8-3 du Code monétaire et financier.

05 Second Party Opinion



Annexe 1

Vigeo Eiris considère que le Document Cadre des Obligations Vertes Sociales et Durables de la Caisse des Dépôts et Consignations est aligné aux quatre piliers des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (versions de juin 2018).

Nous exprimons une assurance raisonnable (plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'Émetteur et sur la contribution des Obligations envisagées au développement durable.

Section 1 : Emetteur

■ En septembre 2017, la Caisse des Dépôts et Consignations démontre une performance ESG avancée, classée 1ère au sein de notre secteur « Specific Purpose Banks & Agencies » qui couvre 15 entreprises. La performance managériale de l'Émetteur est considérée comme avancée pour l'ensemble des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Nous avons une assurance raisonnable sur la gestion des facteurs de risque ESG par l'émetteur, pour l'ensemble des risques de réputation, de capital humain et opérationnels.

■ Au 7 mai 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations fait face à 1 controverse isolée liée au contrôle interne et au management du risque. La sévérité de son impact sur l'Institution et ses parties prenantes est faible. L'émetteur est considéré comme remédiateur. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignations n'est manifestement impliquée dans aucune des 15 activités controversées analysées par la méthodologie Vigeo Eiris.

Section 2 : Emissions

■ La Caisse des Dépôts et Consignations a décrit les principales caractéristiques des Obligations Durables dans un Document Cadre (daté 10 mai 2019) et s'est engagée à rendre ce document publiquement accessible sur son site Internet avant la date d'émission des Obligations, conformément aux bonnes pratiques du marché.

■ Nous considérons que le Document Cadre est cohérent avec les principaux enjeux sectoriels de durabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations et avec ses priorités de stratégie développement durable, et qu'il contribue à l'atteinte de ses objectifs et engagements en la matière.

1. Utilisation des fonds

Le produit net des Obligations sera utilisé exclusivement pour financer et refinancer, partiellement ou en totalité, des projets relevant de quatre catégories de Projets Verts Eligibles, de quatre catégories de Projets Sociaux Eligibles et d'une catégorie de Projets Eligibles Verts et Sociaux, («Projets Eligibles») à savoir: Infrastructures de production et de stockage d'énergie verte et de chaleur, Immobilier vert, Dépollution et réhabilitation des sites, Transport et mobilité durable, Infrastructures numériques, Education et insertion professionnelle, Economie Sociale et Solidaire, Immobilier social, Santé et médico-social. Les catégories des Projets Eligibles sont considérées comme clairement définies.

Les Projets Eligibles sont de nature à contribuer à trois objectifs environnementaux (l'atténuation des changements climatiques, l'accès à l'énergie verte, la prévention et le contrôle de la pollution), et six objectifs sociaux (l'accès à l'information, l'accès à l'éducation et à l'emploi, l'accès à la santé et aux services essentiels, l'accès aux transports publics, le développement socio-économique des territoires et l'accès au logement). Ces objectifs sont formalisés dans le Document Cadre et sont considérés comme clairement définis et pertinents.

Les populations cibles qui bénéficieront des cinq catégories de Projets Sociaux Eligibles ont été clairement définies, à savoir les personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle, sans formation ou expérience professionnelle et éloignées de l'emploi, les habitants, entreprises locales, services publics des déserts numériques, les entreprises de l' Economie Sociale et Solidaire (ESS), les mal logés, les personnes et ménages en situation de précarité et d'exclusion, les populations des zones péri-urbaines/rurales considérées comme déserts médicaux et les populations seniors.

Les Projets Eligibles ont le potentiel d'offrir des bénéfices environnementaux et/ou sociaux clairs. Les bénéfices environnementaux et sociaux sont clairement définis. L'Émetteur s'engage à communiquer aux investisseurs et publiquement les bénéfices de chaque émission obligataire, une fois les fonds alloués et au plus tard dans le cadre de l'exercice de reporting annuel. Un axe d'amélioration consiste à définir pré-émission des objectifs environnementaux ou sociaux quantifiés pour chacune des Obligations et pour chacune des Catégories Eligibles. Les Projets Eligibles sont de nature à contribuer à dix Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies : ODD 1. Pas de pauvreté, ODD 3. Bonne santé et bien-être, ODD 4. Education de qualité, ODD 7. Energie propre et d'un coût abordable, ODD 8. Travail décent et croissance économique, ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure, ODD 10. Inégalités réduites, ODD 11. Villes et communautés durables, ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD 15. Vie terrestre.

En cas de refinancement, l'Émetteur s'est engagé à respecter une période rétrospective de 24 mois au maximum à compter de la date d'émission des Obligations, conformément aux bonnes pratiques du marché. En amont de chaque nouvelle émission verte, sociale ou durable, la présentation réalisée à destination des investisseurs indiquera la part de refinancement indicative.

2. Sélection et évaluation des projets

La gouvernance et le processus d'évaluation et de sélection des Projets Eligibles sont formalisés dans le Document Cadre. Nous considérons que le processus est raisonnablement structuré, transparent et pertinent.

Le processus s'appuie sur des critères d'éligibilité explicites et pertinents (sélection et exclusion).

L'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux Projets Eligibles sont probantes. Le dispositif en place permet une bonne identification des

risques environnementaux et sociaux. De plus, le déploiement de nouvelles grilles de cotation extra financière vise à formaliser et renforcer l'identification et la gestion des risques extra financiers associés aux projets.

3. Gestion des fonds

Les règles de gestion de fonds sont clairement définies. Nous considérons que ces règles permettent une allocation des fonds documentée et transparente.

4. Monitoring et reporting






Les engagements et processus de reporting sont considérés probants, couvrant l'allocation des fonds et les bénéfices environnementaux et sociaux attendus des Projets Eligibles.

L'Émetteur s'est engagé dans une mission d'accompagnement par un expert externe afin d'identifier et d'élaborer des indicateurs ESG permettant de reporter sur les impacts environnementaux et sociaux liés aux Projets Eligibles un an après l'émission des Obligations.

05 Critères d'éligibilité et objectifs des projets



Annexe 2

SOUS DOMAINES	TYPOLOGIE	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS CLIMAT ET ENVIRONNEMENTAUX	OBJECTIFS SOCIAUX	ODD
INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE D'ÉNERGIE VERTE ET DE CHALEUR					
Production d'électricité d'origine renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> Eolien terrestre et en mer Solaire photovoltaïque Solaire thermodynamique Micro-hydraulique Energies marines Biomasse Géothermie 	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses notamment environnementales suite aux études d'impact</p> <p>Applications de biomasse solide à base de bois : approvisionnement en biomasse dans un rayon de 100 km autour de l'unité de production, évitant la concurrence pour les cultures vivrières et les terres et bénéficiant de la certification de gestion forestière durable PEFC</p>	<ul style="list-style-type: none"> Evitement des émissions de GES par substitution de la part des énergies fossiles ou nucléaires au profit d'EnR Installation de nouvelles capacités et augmentation de capacités existantes de production d'énergies renouvelables 	Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé	 
Production efficiente de chaleur	<p>Réhabilitation ou construction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réseaux de chaleur ou de froid Cogénération biomasse, géothermique, gaz ou solaire thermodynamique Aval d'unités industrielles ou d'incinération de déchets 	<p>Projets territoriaux situés en France présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Labellisation « Ecoréseau de chaleur » Emissions de CO2 inférieures à 500g CO2.mWh Tarifs usagers dans le tiers inférieur français Densité énergétique du réseau performante 	Valorisation de chaleur fatale (chaleur dérivée d'un site de production et pouvant être récupérée) et réduction des émissions de GES	Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé	
Stockage d'énergie renouvelable	<p>Stockage de l'énergie renouvelable intermittente :</p> <ul style="list-style-type: none"> Technologie mécanique : stockage gravitaire par pompage (STEP), stockage par air comprimé dans les cavernes (CAES) Technologie thermique et thermochimique : chaleur sensible ou chaleur latente, énergie par sorption Technologie chimique : Stockage sous forme d'oxygène ou d'hydrogène gazeux 	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses notamment environnementales suite aux études d'impact.</p> <p>Projets considérés comme éligibles par la nomenclature du label TEEC « Transition énergétique et écologique pour le climat »</p>	Evitement des émissions de GES en facilitant le recours aux énergies renouvelables en palliant leur intermittence	Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé	
IMMOBILIER VERT					
Bâtiments verts	<p>Construction neuve et réhabilitation thermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Immobilier tertiaire (entreprise, activité) Immobilier résidentiel Immobilier commercial Immobilier de loisir, sport et culture Résidences de tourisme Ensembles hôteliers 	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments localisés en France ou en Europe À construire, restructurer ou réhabiliter Disposant au moins d'un label environnemental suivant ou supérieur : BBC Effinergie+, HQE Excellent, BREEAM Very Good, LEED Gold, NF Habitat et Environnement, Conformité E+C-, Référentiel territorial régional ou local auditées par un tiers Pour la construction neuve : Disposant d'un niveau de performance énergétique conforme à la réglementation RT2012 	Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES (notamment lorsque certains matériaux permettent de réduire l'énergie grise des bâtiments)	<p>Lutte contre la précarité énergétique (réduction de la facture énergétique et /ou lutte contre le froid et l'humidité).</p> <p>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</p>	  

05 Critères d'éligibilité et objectifs des projets














Annexe 2

SOUS DOMAINES	TPOLOGIE	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS CLIMAT ET ENVIRONNEMENTAUX	OBJECTIFS SOCIAUX	ODD
DÉPOLLUTION ET RÉHABILITATION DE SITES					
Dépollution des sols	<p>Dépollution de sols et sous-sols pour tout type de sites afin de les rendre aptes à un nouvel usage industriel, commercial ou résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement physique • Traitement chimique • Traitement biologique • Traitement thermique 	<p>Terrains situés en Europe, majoritairement en France (>50%) Sites ciblés de petite ou moyenne taille (de 1 à 20 hectares), significativement pollués (sol et bâtiment) avec un fort potentiel de redéveloppement, situés à proximité des grandes aires urbaines souffrant d'une pénurie de foncier constructible Coût de dépollution très significatif au regard du budget global de l'opération d'aménagement</p>	<p>Préservation de la biodiversité et évitement des émissions de GES par évitement de l'artificialisation nouvelle d'emprises foncières en extension d'agglomération</p>	<p>Amélioration du cadre de vie par la réduction de l'exposition à des substances polluantes (e.g. cours d'eau, nappes phréatiques)</p> <p>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</p>	
TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE					
Infrastructures et services de mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures de transport par rail pour le fret et/ou le transport de passagers • Infrastructures de transport fluvial pour le fret et/ou le transport de passagers • Pôles d'échanges intermodaux favorisant le transfert modal (i) Plateformes de transport combiné rail-route ou rail-fluvial, ou rail-mer ou mer-fluvial, (ii) Plateformes multimodales permettant l'accès à des modes propres (gares, ports fluviaux...) • Flottes de matériel roulant propre et infrastructure d'avitaillement associées • Opérateurs de services de mobilité intelligente et durable basés sur du matériel roulant propre (autopartage, covoiturage, logistique urbaine propre...) 	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses.</p> <p>Plateformes d'investissements opérationnelles.</p> <p>Transport par rails : Locomotives électriques uniquement</p> <p>Matériel roulant propre : technologies électriques et hydrogène, gaz exclu</p>	<p>Evitement des émissions de GES</p>	<p>Services de mobilité pour populations fragiles, amélioration de la sécurité.</p> <p>Réduction des polluants locaux atmosphériques</p> <p>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</p>	
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES					
Centres de données éco-efficients	<ul style="list-style-type: none"> • Datacenter territoriaux 	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses.</p> <p>Efficacité énergétique : Power Usage Effectiveness (PUE) < 1,3 Contribution à l'évitement des GES : Carbon Usage Effectiveness (CUE) < 80g/kWh</p>	<p>Maîtrise de l'empreinte carbone du numérique</p>	<p>Soutien à l'emploi vert dans le territoire visé</p>	

05 Critères d'éligibilité et objectifs des projets









Annexe 2

SOUS DOMAINES	TYPLOGIE	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS SOCIAUX	ODD
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES				
Accès au numérique	<p>Réseaux de fibre optique :</p> <p>Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de 2^{ème} génération :</p> <ul style="list-style-type: none"> RIP de collecte, de dégroupage ou de desserte des entreprises RIP de fibre optique mutualisée jusqu'à l'abonné 	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses, mis en place dans un territoire où :</p> <p>(i) le déploiement de la fibre optique n'est pas rentable pour un opérateur privé, du fait d'une faible densité de population et/ou de difficultés de déploiement ;</p> <p>(ii) le PIB par habitant est en dessous de la moyenne nationale.</p> <p><u>Populations cibles</u> : habitants, entreprises locales, services publics des déserts numériques (péri-urbain, rural)</p>	<p>Réduction de la fracture numérique</p> <p>Soutien à l'emploi dans le territoire visé</p>	  
EDUCATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE				
Accès à la formation	<p><u>Organismes de formation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablissements privés d'enseignement technique délivrant des diplômes professionnels d'Etat Formation professionnelle, y compris qualification, reconversion, et requalification Parcours de formation Formation aux nouveaux métiers (numérique, systèmes de technologie de l'information...) Formation aux métiers en tension 	<p>Formations gratuites, qualifiantes et/ou professionnalisantes, reconnues par l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diplômes professionnels Labels certifiés (ex : Grande Ecole du Numérique) Certificat de qualification professionnelle (CQP) <p><u>Populations cibles</u> : Personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle (tous âges confondus), sans formation ou expérience professionnelle, éloignés de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Enfance et jeunesse de moins de 18 ans en difficulté scolaire Jeunes travailleurs de 16 à 25/30 ans Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET) Personnes dans les zones sensibles ou prioritaires ou ayant un statut vulnérable » 	<p>Formation et insertion professionnelles des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi</p> <p>Objectif de parité homme/femme</p>	 
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE				
Economie Sociale et Solidaire	<p>Investissements dans toute entreprise de l'ESS (structures existantes, en création, ou en accélération)</p>	<p>Toute entreprise de l'ESS au sens de la loi du 31 juillet 2014 (association, coopérative, mutuelle, fondation, entreprise commerciale de l'ESS/ agrément ESUS) agissant sur le territoire français, notamment dans les secteurs sanitaire, médico-social, Silver Economy, transition énergétique, circuits courts et économie circulaire, tourisme social, culture.</p> <p>Entreprises à utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi du 31 juillet 2014 et qui respectent un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.</p> <p><u>Populations cibles</u> : Entreprises de l'ESS</p>	<p>Emergence et changement d'échelle et diversification d'activités des entreprises de l'ESS résidant en France</p> <p><u>Objectif social final</u> : création dans les territoires d'activités et d'emplois non délocalisables, et développement socio-économique des territoires</p>	  
IMMOBILIER SOCIAL				
Logement social	<p>Soutien des maîtres d'ouvrages d'insertion dans la production de logements très sociaux à destination de personnes en difficultés économiques et sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> via l'acquisition d'immeubles ou appartements et leur location de longue durée par bail emphytéotique ou à réhabilitation ; en renforçant leur structure financière avec des prêts participatifs 	<p>Maîtres d'ouvrage disposant de l'Agrément Entreprise d'Utilité Sociale (ESUS)</p> <p><u>Populations cibles</u> : mal-logés, personnes et ménages en situation de précarité et d'exclusion</p>	<p>Lutte contre le mal-logement et accès au logement</p>	  

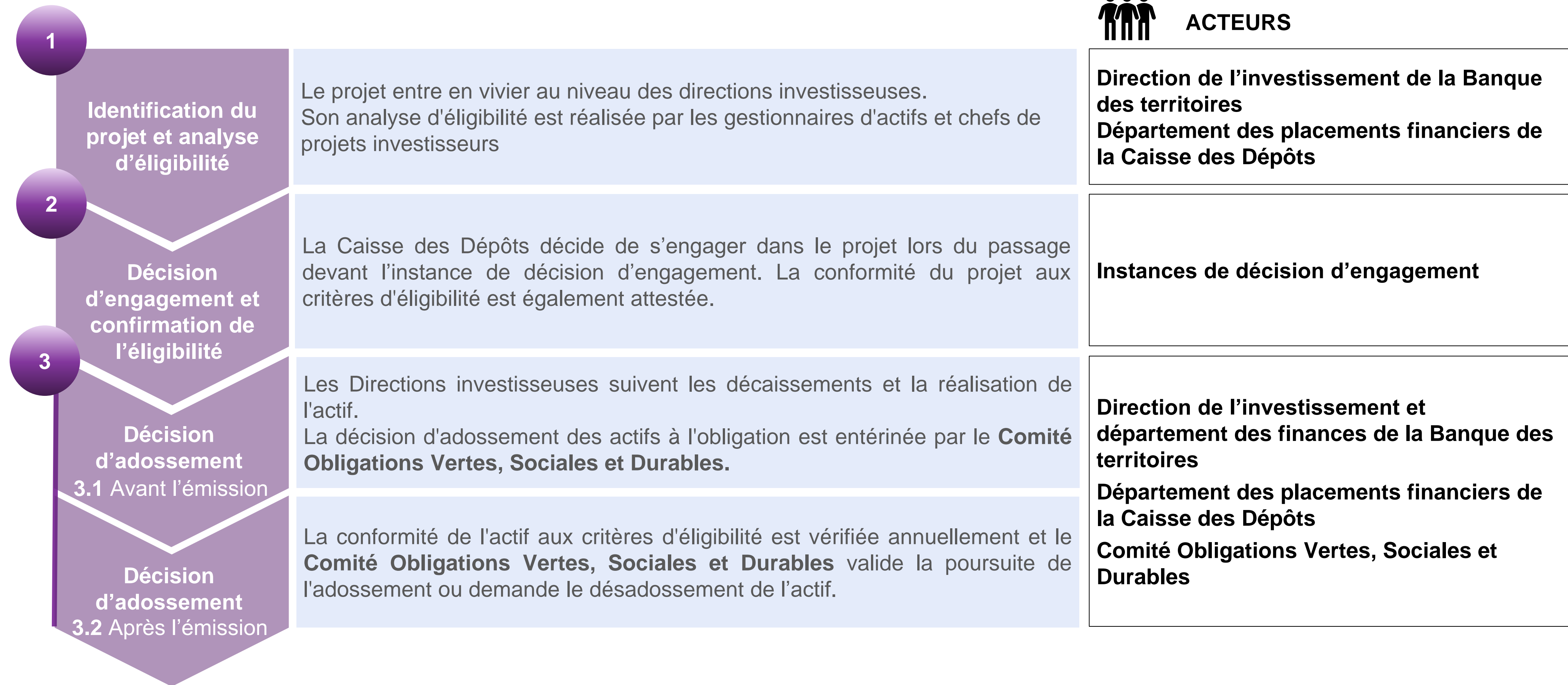
05 Critères d'éligibilité et objectifs des projets



Annexe 2

SOUS DOMAINES	TYPLOGIE	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS CLIMAT ET ENVIRONNEMENTAUX	OBJECTIFS SOCIAUX	ODD
SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL					
Réduction des déserts médicaux	<ul style="list-style-type: none"> Construction/rénovation/extension de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et de centres de santé Investissements dans le développement de société locale d'investissement (Sem, Sem patrimoniale ou Sem à opération unique) dans le domaine de la santé Soutien des professionnels de santé par l'achat de matériels, de moyens de mobilité et le financement de formations Équipement des établissements médicaux et de santé dans le déploiement de la télémédecine (e.g. matériel permettant la téléconsultation) 	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses, mis en place dans un territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> où la population est éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un service de santé de proximité en fonction du taux de disponibilité des services médicaux sur un territoire de taille moyenne, péri-urbain et/ou rural <p><u>Population cible</u> : Population des zones péri-urbaines/ rurales considérées comme déserts médicaux (zones déficitaires en offre de soin)</p>		Améliorer la disponibilité de soins médicaux et l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, notamment de temps d'accès aux soins de proximité et la distance parcourue (déserts médicaux)	 
Accompagnement du vieillissement de la population	<ul style="list-style-type: none"> Construction/rénovation/extension de résidence services seniors, d'EHPAD et de maisons de santé senior Soutien des professionnels de santé dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées 	<p>Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations et permis et dénués de toutes controverses.</p> <ul style="list-style-type: none"> Projets à destination des personnes de plus de 60 ans Projets de professionnalisation et développement des aides à domicile et des métiers de l'autonomie <p><u>Immobilier sanitaire et social</u> : Bâtiments localisés en France à construire, restructurer ou réhabiliter, disposant au moins du label environnemental NF Habitat, NF Habitat HQE ou supérieur</p> <p><u>Population cible</u> : Population senior</p>	Evitement des consommations d'énergie et des émissions de GES	Améliorer l'autonomie (question de la dépendance) et l'état de santé de la population senior et réduire les inégalités sociales de santé	   

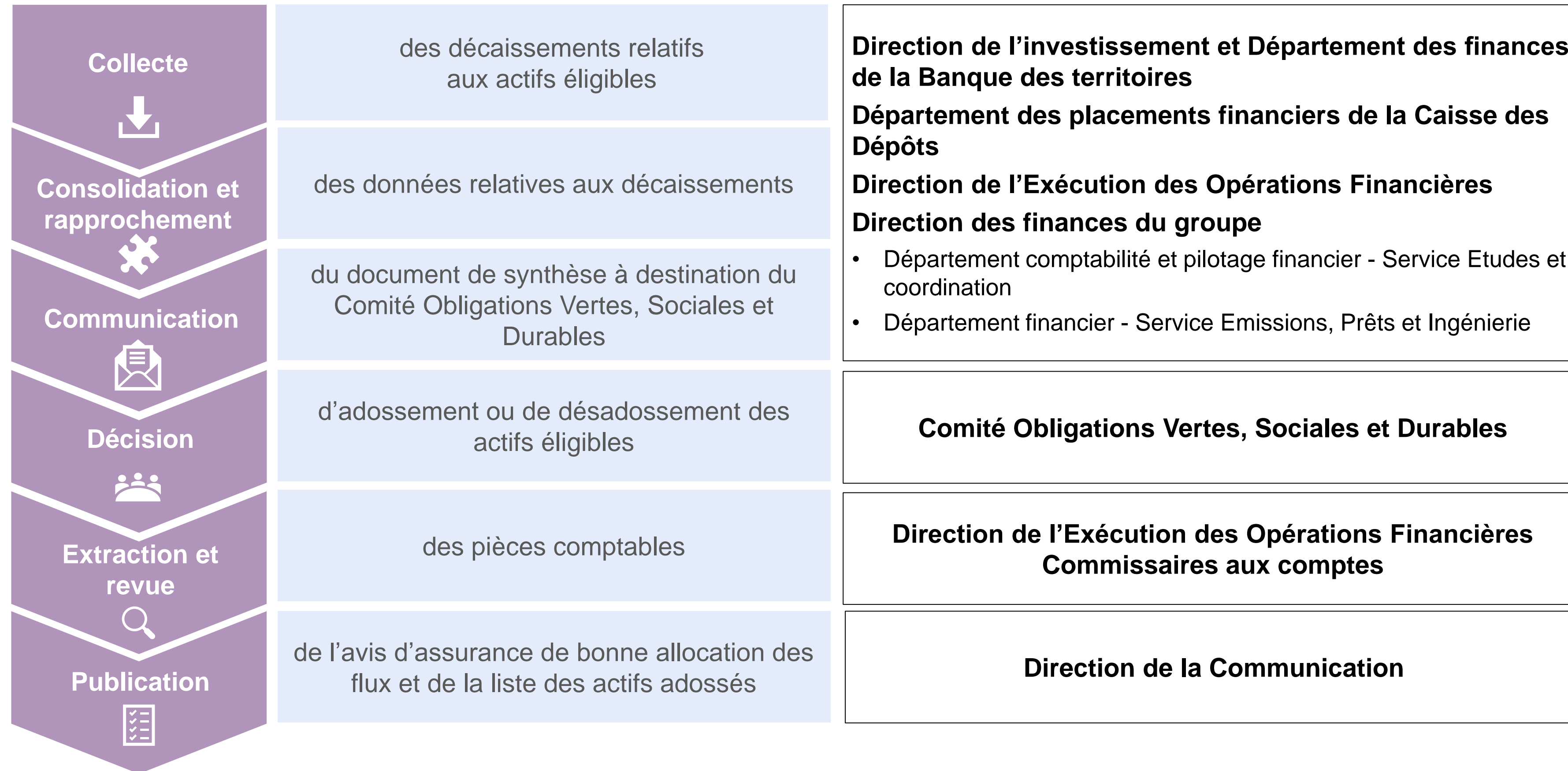
05 Processus d'évaluation et de sélection des projets



05 Processus de suivi des fonds levés



 ACTEURS





Caisse des Dépôts Groupe

—
56 rue de Lille
75007 Paris
caissedesdepots.fr